

Commune de St-Légier – La Chiésaz



GESTION DES ESPACES VERTS

**Liste des essences recommandées pour les plantations -
Recommandations pour la protection des arbres
et Petit guide sur la taille des arbres, buissons et haies**

Janvier 2009

**Bureau d'études biologiques Raymond Delarze
6, ch. des Artisans
CH-1860 AIGLE**

SOMMAIRE

1	Introduction	2
2	Liste des essences recommandées pour les plantations.....	3
2.1	Parcs publics et arbres isolés	3
2.1.1	Essences indigènes recommandées en conditions sèches	3
2.1.2	Essences indigènes recommandées en conditions moyennes.....	3
2.1.3	Essences indigènes recommandées en conditions fraîches	3
2.1.4	Essences exotiques recommandées (en seconde priorité).....	3
2.2	Allées d'arbres	4
2.3	Lisières	4
2.3.1	Arbres de haut jet recommandés	4
2.3.2	Arbres bas recommandés	4
2.3.3	Arbustes et buissons recommandés.....	4
2.4	Haies	5
2.4.1	Essences indigènes recommandées pour des haies hautes	5
2.4.2	Essences indigènes recommandées pour des haies basses	5
2.4.3	Essences exotiques recommandées (en seconde priorité).....	5
2.5	Cas particuliers	6
2.5.1	Talus.....	6
2.5.2	Rives et berges de cours d'eau.....	6
3	Recommandations pour la protection des arbres.....	7
3.1	A proscrire	7
3.2	Mesures temporaires de protection.....	8
3.3	Travail professionnel	9
4	Petit guide sur la taille des arbres, buissons et haie	10
4.1	Extrait de la législation en vigueur	10
4.1.1	Loi sur les routes	10
4.1.2	Règlement d'application de la loi sur les routes	10
4.1.3	Code rural et foncier du 7.12.1987.....	12
5	Annexes.....	26
5.1	Arbres indigènes de haut jet.....	16
5.2	Petits arbres indigènes.....	17
5.3	Arbustes et buissons indigènes.....	18
5.4	Essences exotiques.....	19

1 Introduction

Le présent document donne la liste des essences ligneuses recommandées pour la végétalisation des espaces verts de la commune de St-Légier - La Chiésaz. Il s'adresse aux responsables communaux de la gestion de ces espaces, ainsi qu'aux entreprises et particuliers concernés.

On trouve sur le marché un très grand nombre d'essences d'arbres et de buissons susceptibles d'être utilisés pour des plantations. La sélection des essences doit se faire en particulier en respectant plusieurs critères :

- adaptation au site (composantes naturelles, historiques, sociales et culturelles)
- adaptation aux contraintes urbaines et à l'espace disponible
- adaptation aux contraintes de gestion et de pérennité de la plantation

Les considérations générales suivantes sont également à prendre en compte lors de projets de plantations d'arbres ou d'arbustes :

- L'évolution naturelle de tout formation composée de plantes ligneuses conduit au massif boisé homogène. Un entretien régulier et adapté doit donc être prévu et mis en place afin de maintenir la structuration de base. Dans de nombreux cas, la taille est également nécessaire pour répondre à des exigences légales (visibilité routière, voisinage).
- L'utilisation d'essences indigènes est préconisée de façon générale par rapport aux espèces exotiques. Les essences connues pour leur caractère envahissant sont à éviter. Dans ce cadre, les essences suivantes sont à proscrire dans tous les cas :

Ailante (Ailanthus altissima), *Buddléa de David (Buddleja davidii)*, *Cerisier tardif (Prunus serotina)*, *Chèvrefeuille de Henry (Lonicera henryi)*, *Chèvrefeuille du Japon (Lonicera japonica)*, *Cornouiller soyeux (Cornus sericea)*, *Laurier-cerise (Prunus laurocerasus)*, *Mahonia à feuilles de houx (Mahonia aquifolium)*, *Paulownie (Paulownia tomentosa)*, *Sumac (Rhus typhina)*, *Vigne-vierge (Parthenocissus inserta)*, *Viorne rugueuse (Viburnum rhytidophyllum)*.

- Les associations et regroupements d'arbres et d'arbustes seront réalisés en tenant compte des rythmes de croissance, des développements à l'apogée et de l'esthétique de l'ensemble. Un équilibre entre caducs et persistants peut être un objectif.
- Des arbres fruitiers pourront être plantés si un suivi de la récolte ainsi qu'une taille adéquate sont assurés, notamment en lien avec les usagers (par exemple les écoles). On privilégiera alors les variétés locales et menacées.
- Certaines plantes ornementales et forestières ainsi que les arbres fruitiers à pépins (pommiers, poiriers, cognassiers) sont sensibles au feu bactérien. Dans le but d'éviter la propagation de cette maladie, il est recommandé de supprimer toutes les variétés de cotonéasters, premières plantes hôtes du feu bactérien, et de procéder à l'autocontrôle des autres essences.
- Lors de remplacements, le renouvellement doit correspondre à la compensation de l'existant, dans la mesure où l'existant était digne de protection.

Afin de faciliter le choix des essences à utiliser, le chapitre suivant donne des indications sur les végétaux recommandés dans le cadre de projets de plantations d'arbres ou d'arbustes correspondant à différentes situations. Les tableaux en annexe synthétisent les caractéristiques des essences citées dans ce document.

2 Liste des essences recommandées pour les plantations

2.1 Parcs publics et arbres isolés

Les espèces indigènes sont à choisir en première priorité mais la plantation d'essences exotiques reste possible dans les parcs publics.

2.1.1 Essences indigènes recommandées en conditions sèches

Erable à feuilles d'obier (*Acer opalus*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Alisier blanc (*Sorbus aria*), Cormier (*Sorbus domestica*).

2.1.2 Essences indigènes recommandées en conditions moyennes

Sapin blanc (*Abies alba*), Houx (*Ilex aquifolium*), Cytise (*Laburnum alpinum*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), Pommier sauvage (*Malus sylvestris*), Poirier sauvage (*Pyrus communis*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), If (*Taxus baccata*).

2.1.3 Essences indigènes recommandées en conditions fraîches

Erable plane (*Acer platanoides*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule drapé (*Salix eleagnos*), Saule pourpre (*Salix purpurea*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Orme de montagne (*Ulmus glabra*).

2.1.4 Essences exotiques recommandées (en seconde priorité)

Sapin de Vancouver (*Abies grandis*), Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*), Cèdres spp. (*Cedrus spp.*), Micocoulier de Virginie (*Celtis occidentalis*), Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), Cognassier du Japon (*Chaenomeles japonica*), Cyprès de Lawson (*Chamaecyparis lawsoniana*), Cyprès spp. (*Cupressus spp.*), Deutzie grêle (*Deutzia gracilis*), Forsythia spp. (*Forsythia spp.*), Noyers spp. (*Juglans spp.*), Copalmes spp. (*Liquidambar spp.*), Magnolia spp. (*Magnolia spp.*), Séquoia de Chine (*Metasequoia glyptostroboides*), Seringa à petites feuilles (*Philadelphus microphyllus*), Pin noir (*Pinus nigra*), Platanes spp. (*Platanus spp.*), Cerisier du Japon (*Prunus serrulata*), Séquoia (*Sequoia sempervirens*), Symphorine (*Symphoricarpos albus*), Lilas commun (*Syringia vulgaris*), Weigelia (*Weigelia florida*).

2.2 Allées d'arbres

Le long de routes ou de chemins, la plantation d'allées d'arbres à un impact paysager très positif. Elles confèrent également un ombrage agréable pour les promeneurs. Les essences suivantes sont recommandées pour ce genre de plantation :

Erable plane (*Acer platanoides*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Noyers spp. (*Juglans spp.*), Pommier sauvage (*Malus sylvestris*), Pin noir (*Pinus nigra*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Platanes spp. (*Platanus spp.*), Poirier sauvage (*Pyrus communis*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Cormier (*Sorbus domestica*), Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), Orme de montagne (*Ulmus glabra*).

Le Charme (*Carpinus betulus*) peut être utilisé comme brise vent.

2.3 Lisières

En bordure de massif boisé, les lisières forment la transition avec les zones ouvertes avoisinantes. De leur structuration dépend leur valeur biologique et leur aspect paysager. Une transition progressive entre de grands arbres, des arbustes, des buissons et un ourlet herbacé est la plus favorable pour la biodiversité.

2.3.1 Arbres de haut jet recommandés

Sapin blanc (*Abies alba*), Erable plane (*Acer platanoides*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

2.3.2 Arbres bas recommandés

Erable champêtre (*Acer campestre*), Erable à feuilles d'obier (*Acer opalus*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Aulne blanc (*Alnus incana*), Charme (*Carpinus betulus*), Merisier (*Prunus avium*), Saule marsault (*Salix caprea*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Alisier blanc (*Sorbus aria*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Orme de montagne (*Ulmus glabra*).

2.3.3 Arbustes et buissons recommandés

Epine-vinette (*Berberis vulgaris*), Buis (*Buxus sempervirens*), Cornouiller mâle (*Cornus mas*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Coronille (*Coronilla emerus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Aubépine commune (*Crataegus oxyacantha*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Cytise (*Laburnum alpinum*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), Faux merisier (*Prunus mahaleb*), Epine noire (*Prunus spinosa*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Sureau rouge (*Sambucus racemosa*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*).

2.4 Haies

Les haies sont constituées d'une strate arbustive composée de ligneux et d'une seconde, herbacée, qui assure la couverture du sol. Différents types de haies peuvent être distingués en fonction de leur hauteur et en relation avec le type d'entretien. Les haies hautes sont formées d'arbres et d'arbustes dépassant quatre mètres de haut. Les haies basses sont quant à elles composées d'arbustes et de buissons ne dépassant pas cette hauteur. Les haies « taillées » le sont chaque année à la cisaille. Afin d'assurer la floraison et la fructification et d'éviter le dérangement de la faune, une seule taille hivernale (novembre à mars) est préconisée. Le développement des haies « vives » est, quant à lui, laissé un peu plus à lui-même. Des interventions d'entretien y sont effectuées seulement tous les deux à cinq ans. Font exception à ces règles, l'entretien et les coupes de branches isolées le long des routes et des chemins (cf. chapitre 4).

2.4.1 Essences indigènes recommandées pour des haies hautes

Erable champêtre (*Acer campestre*), Erable à feuilles d'obier (*Acer opalus*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Houx (*Ilex aquifolium*), Pommier sauvage (*Malus sylvestris*), Merisier (*Prunus avium*), Faux merisier (*Prunus mahaleb*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Poirier sauvage (*Pyrus communis*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix caprea*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Alisier blanc (*Sorbus aria*), If (*Taxus baccata*).

2.4.2 Essences indigènes recommandées pour des haies basses

Les essences citées ici ne dépassent en général pas quatre mètres de haut. Elles sont à utiliser pour la création de haies basses ou de zones buissonnantes.

Epine-vinette (*Berberis vulgaris*), Buis (*Buxus sempervirens*), Cornouiller mâle (*Cornus mas*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Coronille (*Coronilla emerus*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Aubépine commune (*Crataegus oxyacantha*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), Epine noire (*Prunus spinosa*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Eglantier (*Rosa canina*), Saule drapé (*Salix eleagnos*), Saule pourpre (*Salix purpurea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Sureau rouge (*Sambucus racemosa*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*).

2.4.3 Essences exotiques recommandées (en seconde priorité)

Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), Cognassier du Japon (*Chaenomeles japonica*), Deutzie grêle (*Deutzia gracilis*), Forsythia spp. (*Forsythia spp.*), Magnolia spp. (*Magnolia spp.*), Seringa à petites feuilles (*Philadelphus microphyllus*), Cerisier du Japon (*Prunus serrulata*), Symphorine (*Symphoricarpos albus*), Lilas commun (*Syringia vulgaris*), Weigelia (*Weigelia florida*).

2.5 Cas particuliers

2.5.1 Talus

Les essences suivantes sont particulièrement adaptées pour la stabilisation des talus : Aulne balnc (*Alnus incana*), Bouleau commun (*Betula pendula*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Merisier (*Prunus avium*), Faux merisier (*Prunus mahaleb*), Epine noire (*Prunus spinosa*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Eglantier (*Rosa canina*), Saule marsault (*Salix caprea*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule drapé (*Salix eleagnos*), Saule pourpre (*Salix purpurea*).

2.5.2 Rives et berges de cours d'eau

Les essences suivantes sont adaptées aux sols humides présents à proximité des cours d'eau : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Bourdaine (*Rhamnus frangula*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule drapé (*Salix eleagnos*), Saule pourpre (*Salix purpurea*).

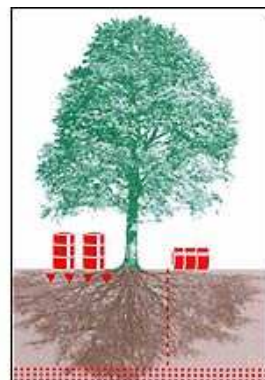
3 **Recommandations pour la protection des arbres**

Informations fournies par l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades (USSP, www.vssg.ch/fr/).

3.1 **A proscrire**

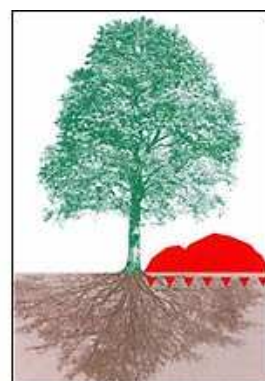
Pollution des sols

La pollution par des huiles, des produits chimiques, des eaux usées, des eaux chargées de résidus de ciment, etc. dans le périmètre des racines est à éviter.



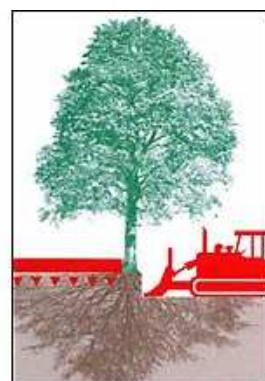
Dépôts de matériaux provisoires

Le dépôt provisoire de matériaux, de terre, etc. sur le périmètre des racines est prohibé.



Déblai/Remblai

Le déblai et le remblayage sont à éviter sur le périmètre des racines. En cas extrêmes, l'exécution sera faite à la main (les racines correspondent à la projection de la couronne de l'arbre). Avant toute intervention, on fera appel à un spécialiste pour la protection des arbres.



Compactage du sol

Dans le périmètre des racines, il est interdit de déposer des matériaux de construction, d'entreposer des véhicules de chantier, de rouler avec des machines et des engins.

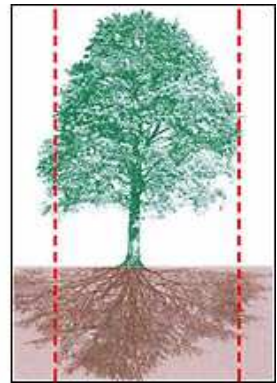


3.2 Mesures temporaires de protection

Indications générales

La protection des arbres concerne aussi bien la couronne que les racines.

Règle: le périmètre des racines correspond au moins à l'ampleur de la couronne de l'arbre.



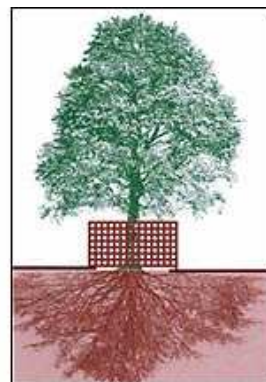
Protection optimale

Une clôture ou une barrière installée à l'aplomb de la couronne de l'arbre constitue la situation idéale.



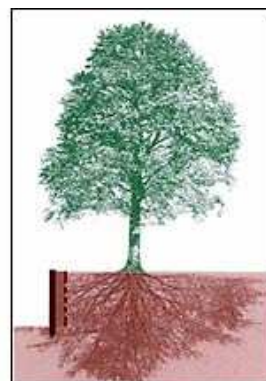
Protection du tronc dans le secteur des trottoirs

Une protection ou une barrière est à installer autour du tronc. Mesures minimales: 2,0 x 2,0 x 2,0 m.



Coffrage

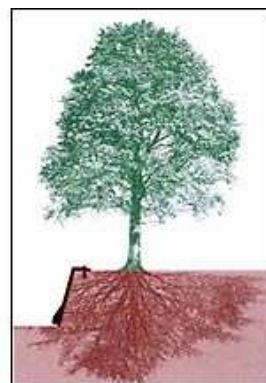
Construction d'un coffrage à l'extérieur de racines. Mise en place d'un mélange d'humus et de sable (2:1, environ 30 cm de large), suivi d'un arrosage. Lors de dégâts sur des racines, une personne compétente dans ce domaine est indispensable.



3.3 Travail professionnel

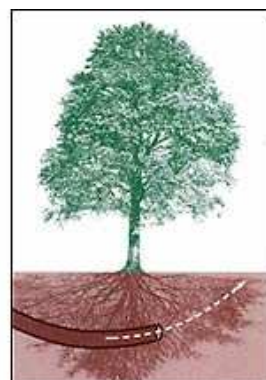
Excavations

La surface excavée doit être immédiatement recouverte d'une natte, ensemencée ou plantée. Cette natte sera fixée avec un tuteur et des poids. Arroser régulièrement. Lors de blessures aux racines, il convient de faire appel à un spécialiste.



Pousse tube à la place de fouilles

Il faut éviter si possible les fouilles dans le périmètres des racines. Dans le cas contraire, l'intervention d'un spécialiste s'impose. Le pousse-tube est moins dangereux pour les racines et est préférable aux fouilles.



4 Petit guide sur la taille des arbres, buissons et haie

(Elaboré par la commune de St-Légier-La Chiésaz)

4.1 Extrait de la législation en vigueur

4.1.1 Loi sur les routes

Aménagements extérieurs

Art. 39 .1

Des aménagements extérieurs tels que mur, clôture, haie ou plantation de nature à nuire à la sécurité du trafic, notamment par une diminution de la visibilité, ne peuvent être créés sans autorisation sur les fonds riverains de la route.

Art. 39.2

Le règlement d'application fixe les distances et hauteurs à observer.

4.1.2 Règlement d'application de la loi sur les routes

Murs, clôtures, plantations (art. 39 LR)

Art. 8.1

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route.

Art. 8.2

Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes:

- a. 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- b. 2 mètres dans les autres cas.

Art. 8.3

Cependant, lorsque les conditions de sécurité de la route risquent d'être affectées, le département ou la Municipalité pour les routes relevant de leurs compétences respectives, peut prescrire un mode de clôture, des hauteurs et des distances différentes de celles indiquées ci-dessus.

Art. 8.4

Il ne peut être établi en bordure des routes des clôtures en ronces artificielles ou présentant des parties acérées de nature à entraîner un danger pour les usagers de la route.

Art. 9.1

Les haies ne seront pas plantées à moins d'un mètre de la limite du domaine public.

Art. 9.2

Les haies existantes lors de l'entrée en vigueur du présent règlement peuvent être maintenues, mais taillées selon les prescriptions de l'article 8. Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Art. 10.1

Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du domaine public.

Art. 10.2

Le code rural et foncier est applicable aux autres routes communales.

Art. 10.3

Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

Art. 10.4

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante:

- au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs: à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Art. 11.1

L'abattage des arbres peu stables menaçant la sécurité est décidé par le voyer ou la Municipalité pour les routes de leur ressort respectif. La législation forestière et celle sur la protection de la nature, des monuments et des sites sont applicables.

Art. 11.2

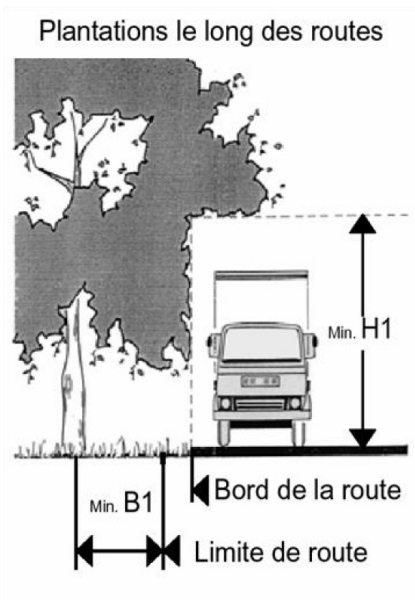
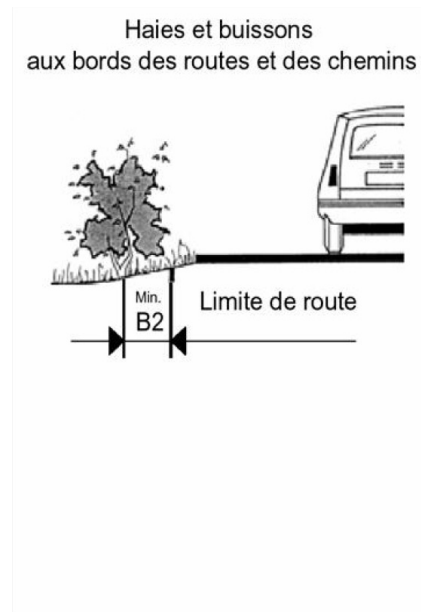
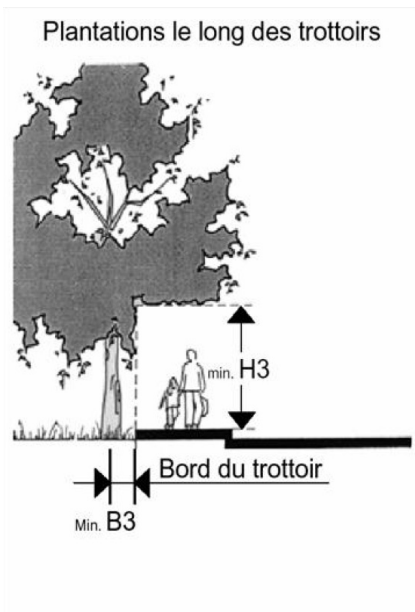
En cas de divergence, la loi sur l'expropriation est applicable pour fixer le montant de l'indemnité.

Art. 15.1

Les riverains sont tenus au respect des obligations découlant du présent chapitre.

Art. 15.2

Après sommation écrite ou en cas d'urgence, le voyer ou la Municipalité peut faire exécuter d'office, aux frais des intéressés, les travaux nécessaires pour rétablir la sécurité ou la conformité des aménagements aux abords des routes.



Légendes

B1 = 1m

H1 = 5m

B2 = 1m

B3 = 50 cm

H3 = 2.50m

4.1.3 Code rural et foncier du 7.12.1987

Murs

1. Construction

Art. 31.1

Celui qui veut élever un mur de bâtiment ou de clôture à la limite de sa propriété doit en donner avis aux propriétaires concernés, par lettre recommandée, quinze jours au moins avant le début des travaux.

Art. 31.2

Le propriétaire du fonds contigu ne peut faire aucun usage de ce mur, sauf convention contraire.

2. Hauteur

Art. 32.1

La hauteur du mur de clôture, établi à la limite ou mitoyen, ne peut, sans le consentement du propriétaire du fonds voisin, être supérieur à deux mètres, ou à un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Art. 32.2

Si le mur soutient le terrain d'un fonds naturellement plus élevé, la hauteur se mesure depuis le niveau du terrain naturel de ce fonds.

Art. 32.3

Le propriétaire qui veut donner à son mur une plus grande hauteur doit l'éloigner de la limite à une distance minimale égale à la moitié de ce qui excède la hauteur légale.

Art. 32.4

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux murs de clôture des cours attenantes à des maisons d'habitation ou aux dépendances de ces maisons, ni aux murs établis en application de l'article 26.

Haies vives

1. Distance minimale

Art.37.1

Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

2. Hauteur

Art.38.1

La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Art.38.2

Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Plantations

1. Distance minimale

Art. 52.1

Il ne peut être fait, sans le consentement du voisin, aucune plantation d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

2. Dans les zones agricoles et intermédiaires

Art. 53.1

Dans les zones agricoles ou intermédiaires, toutes plantations d'arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être maintenues à une hauteur ne dépassant pas deux mètres jusqu'à la distance de trois mètres à la limite.

Art. 53.2

De trois à six mètres de la limite, elles doivent être maintenues à une hauteur ne dépassant pas:

- six mètres si le fonds voisin est une vigne, une pépinière, une culture horticole, arboricole ou maraîchère;
- neuf mètres dans les autres cas.

Art. 53.3

Ces hauteurs sont applicables si l'immeuble de l'ayant droit est situé dans un territoire visé par le premier alinéa.

Art. 53.4

Les articles 38, 52 et 55 sont réservés.

5. Autres cas

Art. 56.1

A partir des distances prescrites par les articles 37 et 52, et hors des cas d'application des articles 38 et 53 à 55, toutes plantations d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux doivent être maintenues aux hauteurs suivantes:

a. jusqu'à la distance de deux mètres de la limite:

- deux mètres si le fonds voisin est une vigne
- trois mètres dans les autres cas.

b. de deux à quatre mètres de la limite:

- six mètres si le fonds voisin est une vigne
- neuf mètres dans les autres cas.

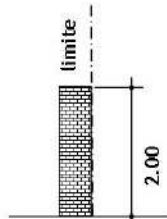
Les dispositions précitées doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Murs- Haies- Plantations

Vignes, zones agricoles ou intermédiaire

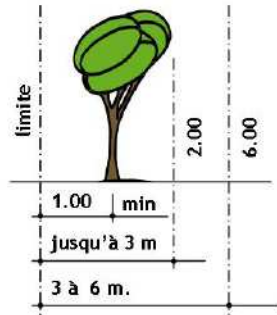
MURS

Lettre recommandée
au voisin 15 jours
avant le début des
travaux.



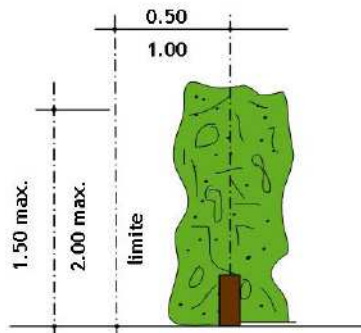
Art. 31 et 32

ARBRES



Art. 52, 53 et 56

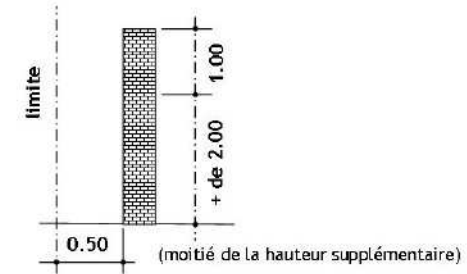
HAIES



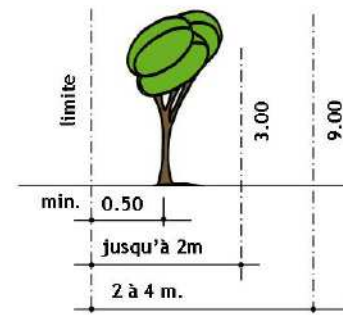
Art. 37 et 38

Autres zones

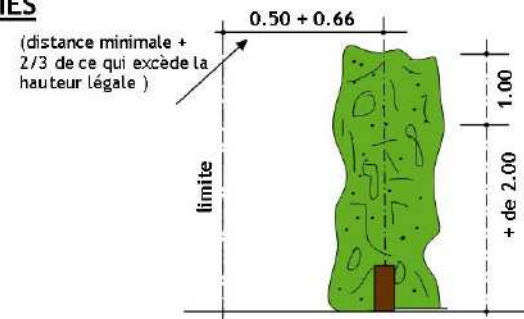
MURS



ARBRES



HAIES



5 Annexes

Annexe 1. Arbres indigènes de haut jet

Nom français		Etage de végétation	Types de sol						Exigence en lumière	Hauteur moyenne [m]	Vitesse de croissance	Enracinement	Entretien	Rejet de souche	Essence sensible au feu bactérien	Persistance des feuilles en hiver	Utilisations préconisées							Qualités principales	Remarques	
			acide	siliceux	calcaire	argileux	frais	sec									Lisière	Haie	Talus	Allée d'arbres	Brise vent	Parc	Isolé			au bord des lacs et cours d'eau
Sapin blanc	<i>Abies alba</i>	II / III	+		+	+	+	(+)	O	38	lent	P	T			P	+					+	+		résistant au vent	
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	I / II		+		+	+		MO	25	rap.	S	R/T	+		C	+			+		+	+		belles couleurs automnales	
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	I / II		+	+	+	+		MO	25	rap.	PT	R/T	+		C	+	+		+		+	+		belles couleurs automnales	
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	I / II	+	+		(+)	+		O	35	lent	P	R			C				+		+	+		résiste aux coups de vent, belles couleurs automnales	
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>	I / II			+	+	+	(+)	L	33	rap.	P	R/T	+		C		+		+				+	améliore le sol (bactéries nitrifiantes)	tendance à l'envahissement
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	I / II	+	+	+		+	+	L	30	rap.	P	T			P	+			+		+			essence pionnière, couleur et silhouette appréciées	seul résineux intéressant dans les lisières et haies de plaine
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	I	(+)	+	+	+		+	L	28	moy	P	R	+		C		+		+		+	+		très grande stabilité aux coups de vent	garder les arbres morts sur pied et au sol
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	I		+	+	+	+		L	28	rap.	P	R	+		C		+		+		+	+		haute valeur paysagère	garder les arbres morts sur pied et au sol
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	I	+	+	+	+	+	(+)	MO	25	lent	P	R/T	+		C				+		+	+		ombrage apprécié, améliore la qualité du sol	résiste bien à la pollution
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	I	+	+	+	+	+	(+)	MO	25	lent	P	R/T	+		C				+		+	+		couvert assez épais, bonne stabilité	résiste bien à la pollution

Etages de végétation
 I : 200-700 m
 II : 700-1400 m
 III : 1400-1800 m

Lumière
 L : essence de lumière
 MO : essence de mi-ombre
 O : essence d'ombre

Vitesse de croissance
 rap. : rapide
 moy. : moyenne
 lent : lente

Enracinement
 P : profond
 S : superficiel
 T : traçant

Entretien
 R : recépage
 T : taille

Persistance des feuilles en hiver
 C : essence à feuilles caduques
 P : essence qui garde ces feuilles en hiver
 C/P : essence qui garde partiellement ces feuilles en hiver

Annexe 2. Petits arbres indigènes

Nom français		Etage de végétation	Types de sol favorables					Exigence en lumière	Hauteur moyenne [m]	Vitesse de croissance	Enracinement	Entretien	Rejet de souche	Essence sensible au feu bactérien	Persistance des feuilles en hiver	Utilisations préconisées								Qualités principales	Remarques			
			acide	siliceux	calcaire	argileux	frais									sec	Lisière	Hale	Talus	Allée d'arbres	Brise vent	Parc	Isolé			au bord des lacs et cours d'eau		
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	I / II		+		+	+	MO	5	lent	P	R/T	+		C	+	+								améliore le sol (bactéries nitrifiantes)	thermophile		
Erable à feuilles d'obier	<i>Acer opalus</i>	I			+		(+)	+	L	12	moy	P	R/T	+		C	+	+					+		très résistant à la sécheresse	thermophile		
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	I / II					+	O	18	rap.	P	R/T	+		C	+	+							+	améliore le sol (bactéries nitrifiantes)	bois imputrescible		
Aulne blanc	<i>Alnus incana</i>	I / II / III			+		+	MO	15	rap.	ST	R	+		C	+		+							essence pionnière qui permet de lutter contre l'érosion (racines traçantes)			
Bouleau commun	<i>Betula pendula</i>	I / II		+		(+)	+	L	18	rap.	S	T	(+)		C			+							essence pionnière à croissance en hauteur très rapide	héliophile		
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	I / II		+	+	+	+	MO	18	rap.	P	R/T	+		C	+	+								bois de feu excellent			
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	I / II		+	+		+	(+)	L	6	lent	P	T	(+)	+	C		+		+					belle floraison, fruits comestibles	hôte potentiel du feu bactérien		
Merisier	<i>Prunus avium</i>	I	(+)	(+)	+	+	+	MO	14	rap.	T	T	(+)	+	C	+	+	+							floraison et couleur automnale spectaculaires	thermophile		
Poirier sauvage	<i>Pyrus communis</i>	I / II		+	+		+	(+)	L	8.5	lent	P	T	(+)	+	C		+		+					belle floraison, fruits comestibles, bois d'œuvre	hôte potentiel du feu bactérien		
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	I			+		+	MO	13	rap.	S	R/T	+		C		+							+	+	+	taille traditionnelle en têtard	
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	I / II / III			+		+	MO	5.5	rap.	S	R/T	+		C	+	+	+								essence pionnière, fixation rapide de talus et de berges	bouturage facile	
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	I / II / III			+		+	MO	5.5	rap.	S	R/T	+		C	+	+	+								essence pionnière, fixation rapide de talus et de berges	bouturage facile	
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	I / II / III			+		+	MO	6.5	lent	P	R/T	+	+	C	+	+									belle couleur estivale et automnale	héliophile et thermophile, hôte potentiel du feu bactérien	
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	I / II / III	+	+	+		+	MO	6.5	rap.	P	R	+	+	C	+			+							belle couleur automnale	hôte potentiel du feu bactérien	
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	I			+		+	L	13	rap.	S	T	+	+	C				+							fruits comestibles (cidre), bois d'œuvre	thermophile, hôte potentiel du feu bactérien	
If	<i>Taxus baccata</i>	I / II			+		+	(+)	O	9	lent	P	R/T	+		P		+								reste vert en hiver	feuillage et graines toxiques	
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>	I / II			+		+	O	10	rap.	T	R	+		C	+			+							arbre rural traditionnel	attaqué par la graphiose de l'orme	

Etages de végétation
 I : 200-700 m
 II : 700-1400 m
 III : 1400-1800 m

Lumière
 L : essence de lumière
 MO : essence de mi-ombre moy. : moyenne
 O : essence d'ombre

Vitesse de croissance
 rap. : rapide
 moy. : moyenne
 lent : lente

Enracinement
 P : profond
 S : superficiel
 T : traçant

Entretien
 R : recépage
 T : taille

Persistance des feuilles en hiver
 C : essence à feuilles caduques
 P : essence qui garde ses feuilles en hiver
 C/P : essence qui garde partiellement ses feuilles en hiver

Annexe 3. Arbustes et buissons indigènes

Nom français		Etage de végétation	Types de sol favorables						Exigence en lumière	Hauteur moyenne [m]	Vitesse de croissance	Enracinement	Entretien	Rejet de souche	Essence sensible au feu bactérien	Persistance des feuilles en hiver	Utilisations préconisées								Qualités principales	Remarques		
			acide	siliceux	calcaire	argileux	frais	sec									Lisière	Hale	Talus	Allée d'arbres	Brise vent	Parc	Isolé	au bord des lacs et cours d'eau				
Epine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	I / II / III			+		(+)	+	L	1.5	lent	P	T	(+)		C	+	+									buisson épineux	thermophile, hôte intermédiaire de la rouille du blé
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>	I			+			+	MO	2	lent	S	R/T	+		P	+	+									Arbuste sempervirent	thermophile, graines toxiques
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	I			+		+	+	MO	3.5	rap.	S	T	+		C	+	+									floraison précoce et spectaculaire	thermophile, fruits comestibles en gelée
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	I / II	+		+		+	+	MO	3	lent	S	R	+		C	+	+									essence pionnière fixant le sol	fruits toxiques
Coronille	<i>Coronilla emerus</i>	I		(+)	+			+	L	2	lent	S	R	+		C	+	+									belle floraison printannière	thermophile
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	I / II / III		+	+		+		MO	3.5	rap.	S	R/T	+		C	+	+									floraison précoce et spectaculaire	fruits comestibles
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	I / II		(+)	+	(+)	+	+	MO	3	lent	P	T	+	+	C	+	+									floraison et fructification spectaculaires, fruits comestibles	thermophile, hôte potentiel du feu bactérien, planter par groupes isolés
Aubépine commune	<i>Crataegus oxyacantha</i>	I / II		(+)	+	(+)	+	+	MO	3	lent	P	T	+	+	C	+	+									floraison et fructification spectaculaires, fruits comestibles	thermophile, hôte potentiel du feu bactérien, planter par groupes isolés
Fusain	<i>Evonymus europaeus</i>	I / II		+	+		+		MO	4	lent	S	R	+		C	+	+									Bois pour le dessin au fusain	fruits toxiques
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	I / II			+		+	(+)	MO	20	lent	P	R/T	+		P								+			arbuste sempervirent	fruits toxiques
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	I / II / III	+	+	+			+	L	6	lent	S	T			P	+	+	+								très résistant	fruits utilisées pour la choucroute
Cytise	<i>Laburnum alpinum</i>	II / III	(+)		+			+	L	4.5	rap.	P	R	(+)		C	+							+	+		floraison spectaculaire	thermophile, fruits toxiques
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	I / II			+		+	+	MO	1.5	rap.	S	T	+		C/P	+	+									conserve partiellement ses feuilles en hiver	thermophile, baies toxiques
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>	I			+		+		MO	1.5	moy.	S	R	+		C	+	+										espèce peu compétitive, baies toxiques
Faux merisier	<i>Prunus mahaleb</i>	I / II			+		+		L	4	rap.	T	R/T	+	+	C	+	+	+								belle floraison	thermophile, fruits toxiques
Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>	I / II			+		+		MO	2	lent	P	T		+	C	+	+	+								Refuge pour la faune, stabilisation des talus	hôte potentiel du feu bactérien
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	I / II			+		(+)	+	L	2.5	lent	S	T			C	+	+	+								floraison et fruits décoratifs	thermophile, fruits toxiques
Bourdaine	<i>Rhamnus frangula</i>	I / II	+				+		MO	1.5	rap.	S	R	+		C	+	+						+			croissance rapide	fruits toxiques
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	I / II / III	(+)	+	+	(+)	+		L	3	rap.	S	T	+		C	+	+									Refuge pour la faune	thermophile, fruits comestibles en gelée
Saule drapé	<i>Salix eleagnos</i>	I / II / III			+		+	(+)	MO	3.5	rap.	S	R/T	+		C	+	+						+	+		essence pionnière, fixation rapide de talus et de berges	bouturage facile
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>	I / II / III			+		+	(+)	MO	2.5	rap.	S	R/T	+		C	+	+						+	+		essence pionnière, fixation rapide de talus et de berges	bouturage facile
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	I / II	(+)	(+)	+	(+)	+		O	3	rap.	P	R	+		C	+	+									floraison et fructification spectaculaires	fruits comestibles
Sureau rouge	<i>Sambucus racemosa</i>	II / III	+	(+)	+	(+)	+		O	2.5	rap.	P	R	+		C	+	+									floraison et fructification spectaculaires	fruits comestibles mais graines toxiques
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	I / II			+		+		MO	1.5	rap.	P	R/T	+		C	+	+									fleurs et couleur automnale pourpres	thermophile, baies toxiques
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	I / II				+	+		MO	2	rap.	P	R/T	+		C	+	+									belle floraison et couleurs automnales	baies toxiques

Etages de végétation
I : 200-700 m
II : 700-1400 m
III : 1400-1800 m

Lumière
L : essence de lumière
MO : essence de mi-ombre
O : essence d'ombre

Vitesse de croissance
rap. : rapide
moy. : moyenne
lent : lente

Enracinement
P : profond
S : superficiel
T : traçant

Entretien
R : recépage
T : taille

Persistance des feuilles en hiver
C : essence à feuilles caduques
P : essence qui garde ces feuilles en hiver
C/P : essence qui garde partiellement ces feuilles en hiver

Annexe 4. Essences exotiques

Nom français		Etage de végétation	Types de sol						Exigence en lumière	Hauteur moyenne [m]	Vitesse de croissance	Essence sensible au feu bactérien	Persistance des feuilles en hiver	Utilisations préconisées						Qualités principales	Remarques							
			acide	siliceux	calcaire	argileux	frais	sec						Lisière	Haie	Talus	Allée d'arbres	Brise vent	Parc			Isolé	au bord des lacs et cours d'eau					
Sapin de Vancouver	<i>Abies grandis</i>	I / II	+	+					L	> 60	rap.		P												rameaux parfumés et décoratifs, utilisé comme arbre de Noël	Origine: Amérique du Nord. Introduit en Europe en 1831		
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i>	I			+				L	25	rap.		C													ombrage épais	Origine: Amérique du Nord. Introduit en Europe au XVIe siècle	
Cèdre de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica</i>	II			+				L	25	moy.		O													longévité importante	Origine: Atlas marocain et algérien. Introduit en Europe en 1841	
Cèdre de l'Himalaya	<i>Cedrus deodara</i>	II			+				MO	30	rap.		O													longévité importante	Origine: Himalaya. Introduit en Europe en 1820	
Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani</i>	II			+				MO	40	moy.		O													longévité importante	Origine: Moyen-Orient. Introduit en Europe en 1734	
Micocoulier de Virginie	<i>Celtis occidentalis</i>	I							MO	15	moy.		C													fruits appréciés par les oiseaux	Origine: Amérique du Nord. Introduit en Europe en 1636	
Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i>	I			+				L	< 10	moy.		C		+											belle floraison printanière	Origine: sud de l'Europe et Asie de l'ouest.	
Cognassier du Japon	<i>Chaenomeles japonica</i>	I			+	+	+		L	4	rap.	+	C		+											belle floraison printanière. Résiste bien à la pollution	Origine: Asie	
Cyprès de Lawson	<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	II	+	+	+	+	+		MO	30	rap.		P													valeur ornementale élevée, plus de 200 variétés	Origine: Amérique du Nord. Introduit en Europe en 1854	
Cyprès	<i>Cupressus spp.</i>	I	+	+	+	+	+		L	5-30	moy.		P													cultivés comme arbres d'ornement et comme haies coupe-vent.	Principalement originaires des Etats-Unis, du Mexique et de l'Himalaya	
Deutzia grêle	<i>Deutzia gracilis</i>	I	+	+	+	+	+		L	1-2	moy.		C		+											belle floraison	Origine: Asie	
Forsythia	<i>Forsythia spp.</i>	I	+	+	+	+	+		L	2-3	rap.		C		+											belle floraison printanière. Résiste bien à la pollution	Origine: Asie	
Noyers	<i>Juglans spp.</i>	I			+	(+)	+		L	20	rap.		C													couvert dense, bois de bonne qualité	fruits comestibles	
Copalmes	<i>Liquidambar spp.</i>	I							MO	10-30	moy.		C													belles couleurs automnales	Origine: Asie, Amérique. Introduit en Europe en 1681	
Magnolia	<i>Magnolia spp.</i>	I							L	4-20	lent		C		+											belle floraison printanière	Origine: Asie, Amérique. Introduit en Europe au XVIIIe siècle	
Séquoia de Chine	<i>Metasequoia glyptostroboides</i>	I / II	+	+	+	+	+		MO	50	rap.		P													valeur ornementale élevée	Origine: Asie. Introduit en Europe en 1948	
Seringa à petites feuilles	<i>Philadelphus microphyllus</i>	I	+	+	+	+	+		L	1-2	rap.		C		+												fleurs très parfumées	Origine: Amérique. Introduit en Europe en 1681
Pin noir	<i>Pinus nigra</i>	I			+				L	20	rap.		P													très résistant à la sécheresse	Origine: Europe	
Platane	<i>Platanus spp.</i>	I			+				L	30	rap.		C													résiste bien à la pollution atmosphérique		
Cerisier du Japon	<i>Prunus serrulata</i>	I							L	4-8	rap.		C		+											belle floraison printanière	Origine: Asie. Introduit en Europe en 1822	
Séquoia	<i>Sequoia sempervirens</i>	I							MO	50	moy.		P													un des arbres les plus grands du monde. Bois est d'excellente qualité. Longévité importante	Origine: Amérique	
Symphorine	<i>Symphoricarpos albus</i>	I			+				O-L	0.5-3	rap.		C		+											fruits curieux qui persistent longtemps	Origine: Amérique. Introduite en Europe en 1817	
Lilas commun	<i>Syringia vulgaris</i>	I							L	5	moy.		C		+											belle floraison parfumée	Origine: sud-est de l'Europe	
Weigelia	<i>Weigelia florida</i>	I							MO	2-3	moy.		C		+											belle floraison	Origine: Asie	

Etages de végétation
I : 200-700 m
II : 700-1400 m
III : 1400-1800 m

Lumière
L : essence de lumière
MO : essence de mi-ombre
O : essence d'ombre

Vitesse de croissance
rap. : rapide
moy. : moyenne
lent : lente

Persistance des feuilles en hiver
C : essence à feuilles caduques
P : essence qui garde ces feuilles en hiver
C/P : essence qui garde partiellement ces feuilles en hiver